

**Zeitschrift:** Défis / proJURA  
**Herausgeber:** proJURA  
**Band:** 3 (2005)  
**Heft:** 10: L'immobilier dans l'Arc jurassien

**Artikel:** Le projet d'agglomération de Delémont  
**Autor:** Nusbaumer, Dominique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824095>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le projet d'agglomération de Delémont

**Le but du projet d'agglomération de Delémont est d'initier un processus de sensibilisation des autorités communales, autour d'une problématique de collaboration micro-régionale, et de favoriser l'appropriation d'un projet lié aux transports d'agglomération et à l'urbanisation, par la constitution d'un Conseil d'agglomération.**

**S**i l'on veut véritablement concrétiser le développement durable dans les trois secteurs que sont l'économie, la société et l'environnement, et ceci en tenant compte des générations futures, il s'agit de renouveler notre arsenal de solutions et d'instruments dans le domaine de l'organisation du territoire et de la collaboration intercommunale.

A l'heure actuelle, la politique suivie en matière d'organisation du territoire doit relever d'importants défis: consommation du sol, dispersion des constructions dans le paysage, flux de trafic et engorgements, insécurité, renforcement des compétitivités, maintien des desser-

tes de base, financement des infrastructures et de leur renouvellement, financement des équipements publics et des services à la population, maintien d'un cadre de vie de qualité, etc.

Une grande majorité de la population suisse (73,3% en 2000 contre 61,6% en 1980) vit actuellement en lien étroit avec les zones urbaines, de par leur lieu de résidence, de travail ou encore leurs loisirs. Moteurs de l'activité économique, les villes sont indéniablement à l'origine d'un dynamisme culturel et social. Le processus d'urbanisation observé durant ces dernières décennies place cependant les agglomérations face à de nouveaux défis, notamment

dans le domaine social, des transports et environnemental. Les problèmes que les villes doivent affronter dépassent souvent leurs compétences techniques, et de plus en plus leurs frontières politiques. Il est donc indispensable d'intensifier la collaboration au sein des agglomérations, mais aussi entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

## Une agglomération c'est quoi?

Les résultats du recensement fédéral de 2000 ont promu Delémont au rang d'agglomération. La première des conditions à remplir est de constituer une zone de peuplement rassemblant au minimum 20'000 habitants et de présenter un caractère urbain. Cette zone est composée d'une ville-centre et d'autres communes qui présentent dans leurs structures bâties, économiques et sociales un caractère urbain. Les communes «collées» à la ville doivent remplir au moins trois des cinq critères d'ordre structurel suivants:

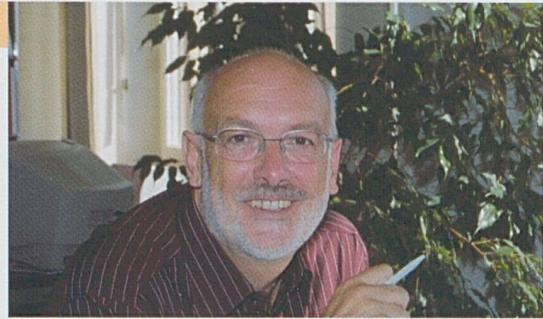
- continuité de la zone bâtie avec la ville-centre;
- densité de peuplement;
- croissance de la population;
- structure économique;
- trajets effectués par les pendulaires de la commune.

Ainsi, l'agglomération au sens statistique du terme englobe les communes de Soyhières, Courroux, Vicques, Courrendlin, Rossemaison, Develier et bien sûr Delémont, soit



## Par Dominique Nusbaumer

Chef du Service de l'aménagement du territoire  
République et Canton du Jura.



sept communes au total. Les communes proches par destin de Courtételle, Châtillon et Vellerat se sont jointes au projet d'agglomération de Delémont qui compte ainsi près de 23'400 habitants.

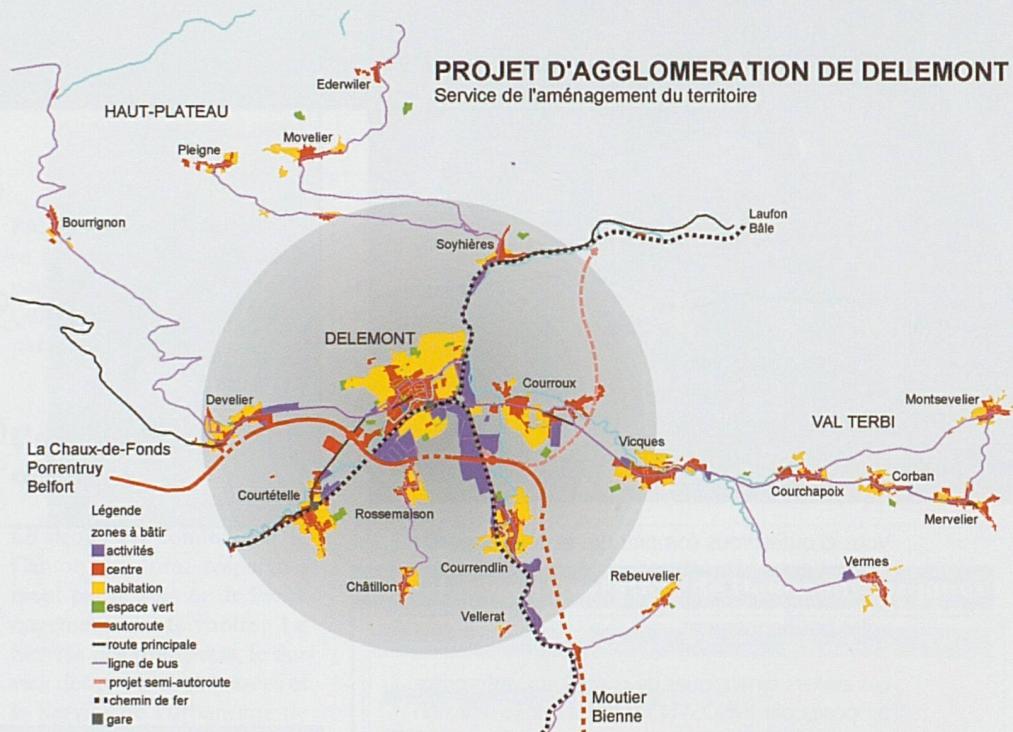
Le fait d'être reconnu comme une des 50 agglomérations de Suisse donne une lisibilité nouvelle à Delémont, à la région jurassienne dans son ensemble. Ce statut doit donc être exploité, en termes d'image d'abord, pour «casser» cette perception récurrente de région essentiellement rurale et périphérique, puis pour se profiler dans le réseau des agglomérations, et s'inscrire dans la politique fédérale qui se développe en faveur de celles-ci.

### Le rôle de la Confédération

La Confédération s'engage en faveur d'un développement durable des agglomérations. L'introduction du «Projet d'agglomération» en tant qu'instrument destiné à maîtriser les problèmes les plus urgents des agglomérations occupe une place centrale dans les stratégies poursuivies, au plan politique et dans l'aménagement du territoire.

Selon la Confédération, la politique des agglomérations doit:

- assurer l'attractivité économique des zones urbaines et une qualité de vie élevée à leurs habitants;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;



mérations grandes, moyennes et petites, aux fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération;

- limiter l'extension spatiale des zones urbaines en favorisant le développement vers l'intérieur, en vue notamment d'une organisation rationnelle des infrastructures.

A cet égard, la Confédération est prête à subventionner à hauteur de 50% les projets d'investissements qui répondent à ces objectifs.

### Le canton du Jura encourage et stimule le projet

Le Canton du Jura entend se positionner, dans un contexte

de vive concurrence territoriale où les villes jouent un rôle capital, pour capter les flux externes et tirer parti du dynamisme des régions urbaines voisines par le développement de complémentarités. Il a mis en exergue dans sa politique d'aménagement du territoire le fait que Delémont constitue le point d'ancre du Canton du Jura au réseau des villes suisses. L'attractivité du Canton du Jura doit s'appuyer sur la proximité de Delémont avec les grands centres urbains voisins, ainsi que sur sa dynamique démographique et économique.

L'agglomération de Delémont se situe au cœur de ce système de valeurs. Parmi les 100 projets pour la législature 2003–2006 du Gouvernement

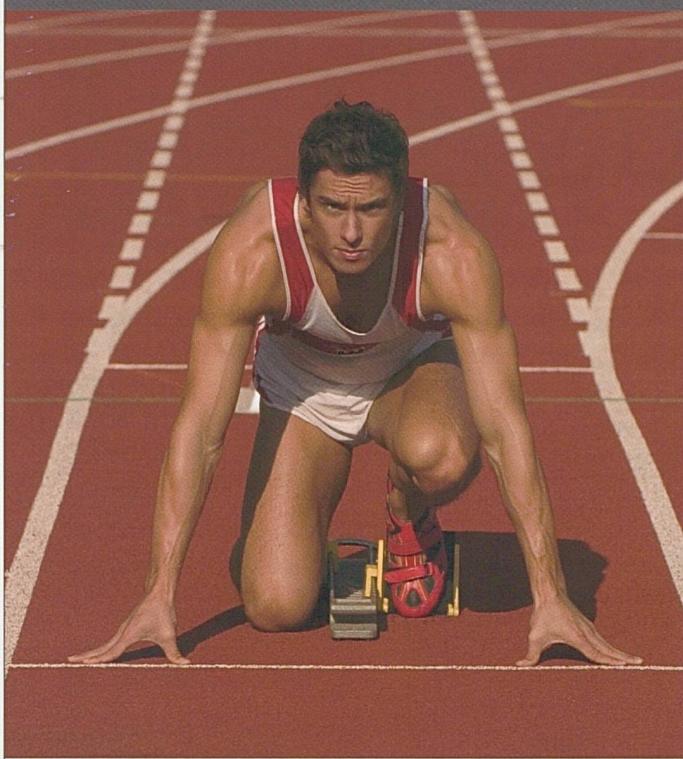
jurassien, il convient de mentionner le projet 47 par lequel l'État entend «collaborer au Projet d'agglomération soutenu par la Confédération».

### Les études et démarches en cours

Les objectifs spécifiques poursuivis dans la phase actuelle du projet d'agglomération de Delémont sont:

- acquérir une vision globale des problèmes de trafic et assurer une coordination et une liaison coordonnée des différents modes de transports;
- garantir une mobilité coordonnée avec l'urbanisation;
- améliorer la qualité du milieu bâti, canaliser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur, structurer et

**vos performances  
nos compétences**

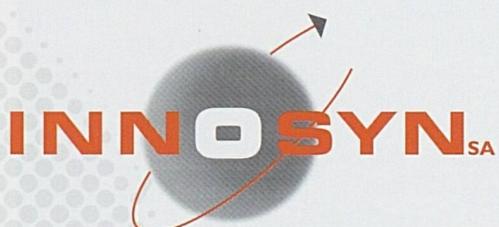


Vous écouter, vous comprendre et vous apporter des solutions d'améliorations dans votre stratégie, vos produits et services, votre organisation et votre positionnement.

Les ateliers synergiques de conseil aux entreprises proposés par INNOSYN reposent sur la réflexion et l'action.

Nos collaborateurs se sentent fortement impliqués dans vos succès. Tout en restant en coulisses, ils vous accompagnent dans des réalisations sur mesure par une approche pluridisciplinaire, expérimentée et adaptative.

C'est ensemble que nous trouverons des solutions qui vous ressemblent.



des compétences pour  
valoriser vos différences

► CONTACTEZ-NOUS  
INNOSYN SA  
CH-2800 DELEMONT 2  
Tél.: 032 421 98 70  
[www.innosyn.ch](http://www.innosyn.ch)

Hôtel - Restaurant

*Le Cavalier*

T. Vogt et H. Leruth

2805 Sophtières  
Tél. 032 422 32 33 Fax 032 422 32 43



*Cuisine du marché*

*\*  
Spécialité de poissons*

*\*  
Ouvert tous les jours*

**Corbat Holding sa  
Industrie du bois**



**Ne cherchez plus, le  
bois c'est :**

**A + C Corbat sa**

CH-2943 Vendlincourt Tél : 032 474 04 04

- Scia ges feuillus, séchage, étuvage

**Ets Röthlisberger sa**

CH-2855 Glovelier Tél : 032 427 04 04

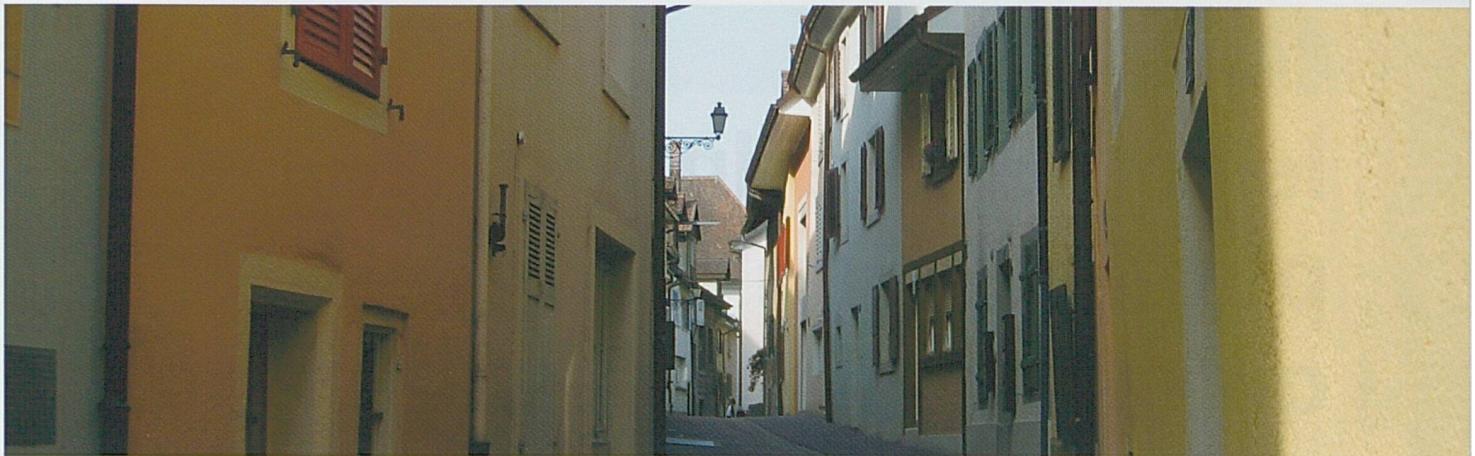
- Aménagements extérieurs, tables, jeux...  
- Bois de construction, taille de charpente

**Parqueterie Les Breuleux sa**

CH-2345 Les Breuleux Tél : 032 954 14 04

- Parquet massif, contrecollé ou mosaïque

**[www.corbat-holding.ch](http://www.corbat-holding.ch)**



limiter l'extension spatiale des zones urbanisées;

- promouvoir l'attractivité des sites d'implantation pour les activités économiques;
- réduire les atteintes à l'environnement et la consommation d'énergie;
- améliorer l'accessibilité du système de transport pour les personnes ayant des difficultés d'accès;
- favoriser une formation de l'agglomération basée sur un processus participatif et de partenariat.

Un premier rapport a été entériné en novembre 2004 par les dix communes de l'agglomération ainsi que par neuf communes associées, du Val Terbi et du Haut-Plateau, ainsi que par le Canton du Jura. Ce rapport contient notamment un catalogue de plus de vingt mesures à mettre en œuvre et qui relèvent des mobilités douces, des transports publics, des transports individuels et de l'aménagement du territoire.

L'année 2005 est consacrée à mieux cerner les projets identifiés dans la première phase et à permettre aux élus et aux acteurs locaux de bien comprendre les enjeux du projet et de mieux se positionner sur le contenu et la portée des mesures préconisées. A cet effet, différents ateliers sont et seront organisés en 2005 et 2006, avant de déposer le projet d'agglomération auprès de la Confédération.

Préalablement, il devra encore être formellement adopté par les dix communes constitutives de l'agglomération et par le Canton du Jura.

## L'organisation du projet

Le projet est conduit par le Canton du Jura, respectivement par le Service de l'aménagement du territoire. Le Service des transports, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'urbanisme de la ville de Delémont y collaborent, ainsi que Car postal et les CFF. Ils sont accompagnés de mandataires.

Différents organes ont été mis en place et ont trouvé une adhésion complète des communes concernées, qui participent activement et financièrement à la consolidation du projet. Le Comité de pilotage est l'organe exécutif du projet. Il est composé d'une Direction politique, présidée par M. Gilles Froidevaux, maire de Delémont et député, et d'une Direction de projet assumée par M. Dominique Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire. L'Assemblée des partenaires réunit toutes les communes en vue de l'adoption des documents.

Un groupe appelé « Institutions », composé des maires des dix communes, s'est don-

né pour objectif de proposer une forme institutionnelle à l'agglomération. La direction en a été confiée à M. Pierre-Alain Gentil, Conseiller aux Etats. Ainsi, le Conseil d'agglomération, qu'il est envisagé de mettre en place, pourrait prendre des décisions

stratégiques contraignantes pour toutes les communes membres et être épaulé par différentes commissions, par exemple aménagement du territoire, transports, culture, travaux publics, services industriels.

## Projet d'agglomération de Delémont: organes

COMITE DE PILOTAGE	
<b>Direction politique</b>	
Présidence	M. Gilles Froidevaux, maire de Delémont
Membres politiques	Delémont, Courtelette, Courroux,
<b>Direction de projet</b>	
Chef de projet	M. Dominique Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire
Membres techniques	M. Jean-Philippe Chollet, chef du Service des ponts et chaussées M. David Asséo, délégué aux transports transports publics M. Antoine Voisard, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire M. Hubert Jaquier, urbaniste communale, ville de Delémont
Invités	M. Delphine Albrecht, Car postal JU/JUBe/NE M. Frédéric Bosset, Trafic régional CFF
Mandataires	M. Philippe Gentizon, chef de projet et Myriam Godinot, RR&A M. Fred Wenger, Urbaplan
ASSEMBLEE DES PARTENAIRES	
> Communes	
Deux représentants par commune de l'agglomération avec une voix délibérative par commune	
Un représentant par commune associée (Bourrignon, Corban, Mervelier, Montsevelier), avec voix consultative	
> Etat	
Représenté par le Service de l'aménagement du territoire avec droit de veto (associés : PCH et TEN)	
GROUPE "INSTITUTIONS"	
> Communes	
Les maires des 10 communes de l'agglomération, soit :	
Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtelette, Delémont, Devélier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Viques	
> Direction	
Mandat de direction à M. Pierre-Alain Gentil, Conseiller aux Etats / JU	
> Etat	
Service des communes Service de l'aménagement du territoire	